



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats de sécurisation professionnelle

Question écrite n° 119961

Texte de la question

M. Philippe Vuilque interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) paru au *Journal officiel* du 23 septembre 2011. Instauré par la loi du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels, le CSP remplace la convention de reclassement personnalisé (CRP) et le contrat de transition professionnelle (CTP). C'est donc un contrat unique pour toutes les entreprises de moins de 1 000 salariés pour lesquelles "l'employeur est tenu de proposer à chaque salarié dont il envisage de prononcer le licenciement économique le bénéfice d'un contrat de sécurisation professionnelle, qui est conclu avec Pôle emploi ou un opérateur de placement". Dans les bassins d'emploi de Charleville-Mézières, Montbéliard, Morlaix, Saint-Dié des Vosges, Toulon, Valenciennes et Vitré, la convention est passée avec la société de gestion du contrat de transition professionnelle (SG-CTP). Dans ces sept bassins d'emploi, c'est cette filiale de l'AFPA qui assurait la gestion du CTP (dans tous les autres bassins d'emploi concernés, le CTP était géré directement par Pôle emploi). La SG-CTP assurera la transition en attendant la passation des nouveaux marchés. Cette nouvelle situation inquiète les partenaires sociaux. En ouvrant un appel d'offres, des organismes de gestion privés risquent de récupérer la gestion des CTP au détriment du public. Le comité de pilotage du CTP sera-t-il ouvert aux partenaires sociaux ? Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119961

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 11009

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)